



Signataire : Sylvain Thévoz

Date de dépôt : 31 octobre 2024

Question écrite urgente

Renforcer les pertes fiscales et les baisses de prestations : et la transparence ?

Lors du traitement bâclé du PL 13402¹ intitulé de manière trompeuse « Renforcer le pouvoir d'achat et les recettes fiscales », et sur lequel les Genevoises et Genevois voteront le 24 novembre, en 5 petites séances de la commission fiscale entre février et mars 2024, il n'a pas été possible d'obtenir le détail concernant les 70 millions qui seraient perdus pour la collectivité uniquement sur l'impôt à la source en cas d'acceptation de ce projet de loi. Le Conseil d'Etat n'a pas pris soin de fournir les informations nécessaires à la bonne compréhension de ce sujet, tant au sujet du nombre de contribuables impactés qu'au sujet des tranches de revenus imposables concernées. Ce projet de loi au titre trompeur : « Renforcer le pouvoir d'achat et les recettes fiscales » demeure opaque sur ce point et il serait regrettable d'en rester là au moment où les Genevoises et Genevois reçoivent leur enveloppe de vote. La majorité, confondant hâte et précipitation, a exprimé sa volonté de faire entrer en vigueur cette réforme au 1^{er} janvier 2025 à tout prix, quitte à marcher sur les communes et à refuser à la population genevoise d'avoir un débat éclairé à ce sujet. Les grandes communes telles que Lancy, la Ville de Genève, Carouge ou Vernier verront un impact similaire au canton en termes de pour cent, puisque la structure de la population est relativement semblable. En revanche, dans des communes où la population est plus aisée, l'impact sera moins grand en pour cent, car les tranches les plus élevées bénéficient d'un pourcentage plus bas. Toutes les communes seront

¹ PL 13402-A – modifiant la loi sur l'imposition des personnes physiques (LIPP) (D 3 08) (Renforcer le pouvoir d'achat et les recettes fiscales) : <https://ge.ch/grandconseil/data/texte/PL13402A.pdf>

impactées, certaines plus que d'autres. Au total, ce PL a un impact de 108 millions de francs sur les communes (sur la base des données de 2021). –50 millions pour la Ville de Genève ! –7,1 millions pour la Ville de Lancy ! –5,3 millions pour la Ville de Vernier ! –5,1 millions pour la Ville de Carouge ! etc.

- ***Le Conseil d'Etat peut-il préciser le nombre de contribuables et les tranches de revenus imposables concernées par les pertes fiscales de 70 millions sur l'impôt à la source ?***
- ***Le Conseil d'Etat peut-il actualiser son tableau de la page 75 du rapport sur le PL 13402 en raison des dernières prévisions fiscales ?***

Je remercie d'avance le Conseil d'Etat de bien vouloir répondre de manière urgente à ces questions.